

POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le groupe Siat valorise ses employés et s'engage à assurer leur sécurité et de bonnes conditions de travail.
Le groupe Siat à travers son personnel au plus haut niveau s'engage à tout mettre en œuvre pour limiter les risques raisonnablement envisageables encourus par ces travailleurs et les populations riveraines lors de ces activités.
Le groupe Siat a développé ces politiques afin de communiquer ses valeurs et ses attentes à tous les travailleurs et attend de toutes ses filiales et de tous ses travailleurs, partenaires et associés, qu'ils y adhèrent pleinement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Siat s'engage, en tant qu'employeur, à fournir un environnement de travail sûr à tous ses employés et à prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la santé, la sécurité, et le bien-être de toutes les personnes travaillant sur ses sites, y compris les visiteurs et sous-traitants ayant une quelconque activité dans l'entreprise.

Siat veille aussi raisonnablement que possible à ce que tous les locaux, installations et équipements de ses filiales soient sûrs et sans risques pour la santé et la sécurité de ses employés.

Siat s'engage à :

- Respecter toutes les lois en vigueur et autres exigences pertinentes en matière de santé et sécurité au travail.
- Fournir suffisamment d'informations, d'instructions, de formations et de supervision pour permettre aux employés d'éviter les risques et de contribuer positivement à leur propre santé et sécurité au travail.
- Soutenir activement la consultation des employés sur toutes les questions touchant à leur santé et leur sécurité par la mise en place de comités sur tous les sites du groupe.
- Protéger ses employés en minimisant les risques professionnels par la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI).
- Rendre obligatoire les tenues de travail, les chaussures de sécurité, le port du casque et des bouchons d'oreilles dans toutes ses usines.
- Instituer des procédures générales d'évaluation des risques afin d'identifier les dangers et les classer par ordre de priorité pour mettre en place des mesures correctives.
- Veiller à ce que des mesures de prévention et de protection appropriées soient mises en œuvre et maintenues afin de réduire les risques à un niveau acceptable sur l'ensemble des sites et pour les communautés riveraines affectées.
- S'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles pour la mise en œuvre de ces procédures et suivre régulièrement les progrès.
- Assurer un suivi médical régulier des employés les plus exposés (notamment aux produits chimiques).
- Fournir une couverture santé incluant le dédommagement en cas d'accident du travail.
- Effectuer des enquêtes sur les incidents qui ont ou auraient pu entraîner des blessures graves ou des dommages matériels et prendre des mesures pour éviter leurs répétitions.

STOCKAGE ET MANIPULATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Siat s'engage à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des produits chimiques, à faire face aux risques potentiels associés à leur utilisation, à minimiser les effets néfastes de ces derniers sur les êtres humains et l'environnement et à éviter ou remédier aux déversements accidentels.

Afin d'assurer une sécurité optimale lors du stockage et de la manipulation des produits chimiques, Siat s'engage à :

- Ne pas utiliser de produits chimiques classés 1a ou 1b par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou répertoriés par les Conventions de Stockholm ou de Rotterdam et le Paraquat.
- N'utiliser que des pesticides dûment homologués et approuvés par les autorités locales.
- Mettre en place des programmes pour diminuer l'utilisation des herbicides et pesticides.
- Fournir les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits chimiques utilisés à chaque service concerné.
- Former et informer le personnel en charge de la gestion (transport, stockage et utilisation) des produits chimiques sur les bonnes pratiques à adopter dans leur travail, les premiers soins et les procédures de sécurité en cas d'accident.
- Stocker, enregistrer, étiqueter et éliminer les produits chimiques conformément aux bonnes pratiques nationales ou internationales (en respectant la procédure groupe sur les produits chimiques).
- Veiller à ce que les femmes enceintes et qui allaitent ne réalisent aucune activité de manipulation de produits chimiques dangereux.
- Équiper tous les travailleurs manipulant des produits chimiques avec des EPI appropriés.

TRANSPORT

Siat est pleinement engagé à assurer la sécurité de ses effectifs, des visiteurs et autres personnes susceptibles d'être affectées par ses activités de transport et à assurer en permanence une amélioration de la performance en matière de sécurité des transports. Les objectifs spécifiques de Siat sont :

- Assurer la sûreté des transports entre ses sites et pour toutes ses activités connexes.
- Éviter les blessures et les dommages matériels liés au transport y compris chez les riverains.
- Améliorer en permanence les performances de sécurité du transport.
- Assurer l'évaluation des risques associés aux opérations de transport et mettre en œuvre des mesures pour les contrôler ou les prévenir.
- Dispenser des formations et sensibiliser le personnel afin de garantir une prise de conscience individuelle des comportements et des responsabilités en matière de déplacements, et de renforcer les aptitudes et les compétences requises des conducteurs.
- Communiquer régulièrement sur les bonnes pratiques en matière de sécurité dans les transports.
- Encourager un changement de comportement durable pour promouvoir une organisation qui accorde une haute priorité à la sécurité des transports.
- Appliquer une tolérance zéro lorsque des véhicules sont conduits en dehors des règles du code de la route.
- Promouvoir et mettre en œuvre l'ensemble de cette politique auprès de ses fournisseurs.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur des questions relatives à la santé et la sécurité au travail, veuillez contacter le département QHSE, ou visitez notre site web www.siat.com

